



**Rapport Annuel
sur le Prix et la Qualité du Service Public
d'Élimination des Déchets**

Année 2006

Décret 2000-404 du 11 Mai 2000

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION DE LA "COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES"

2 - ORGANISATION DE LA COLLECTE

- 2.1 - Indicateurs de Collecte
- 2.2 - Collecte des Ordures Ménagères
- 2.3 - Collecte des Emballages Ménagers Recyclables Secs (sac jaune)
- 2.4 - Collecte du Verre
- 2.5 - Collecte des Journaux-Magazines
- 2.6 - Collecte des déchets des déchèteries

3 - ORGANISATION DU TRAITEMENT

- 3.1 - Indicateurs de Traitement
- 3.2 - Usine d'Incineration des Ordures Ménagères
- 3.3 - Centre de tri des Emballages Ménagers Recyclables
- 3.4 - Verrerie Saint Gobain
- 3.5 - Déchèterie "Le Bournet"

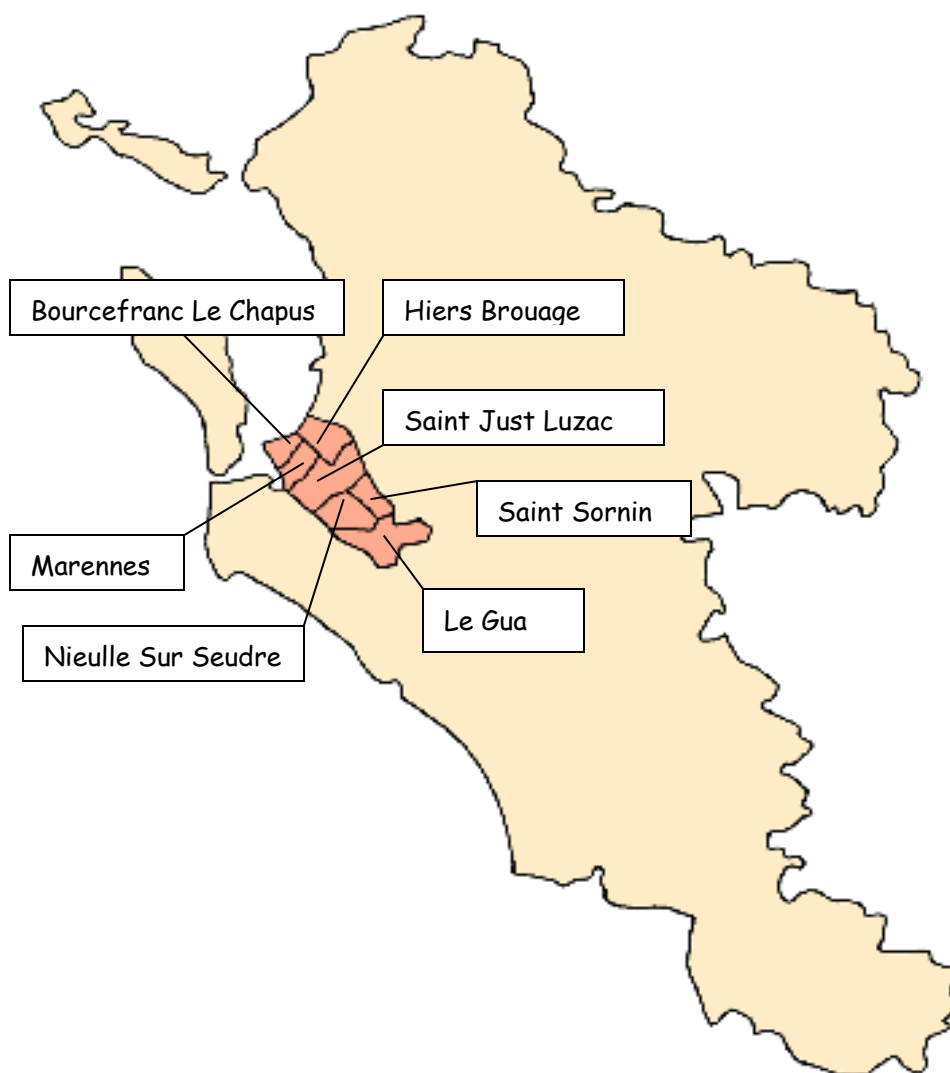
4 - INDICATEURS FINANCIERS

- 4.1 - Mode de Financement
- 4.2 - Prix et Tarifs
- 4.3 - Bilan Global

5 - ANNEXES

1 - Présentation de la "Communauté de Communes du Bassin de Marennes"

Les sept communes du Canton de Marennes se sont mobilisées autour d'un projet de développement économique local. Afin d'optimiser l'efficacité de leurs actions, elles se sont regroupées au sein d'un organisme intercommunal qui s'est substitué au précédent "S.I.V.O.M. du Canton de Marennes". Ainsi la "Communauté de Communes du Bassin de Marennes" a été créée le 1er Janvier 1997. C'est un organisme régi par le Code Général des Collectivités Territoriales et administré par un conseil de vingt trois délégués élus par les sept Conseils Municipaux.



Les compétences de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sont définies dans les statuts de la collectivité :

- aménagement de l'espace
- actions de développement économique
- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs
- création, aménagement, entretien de la voirie

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a la compétence de gestion (collecte et traitement) des déchets ménagers des sept communes concernées.

Communes	Population
Bourcefranc Le Chapus	2 951 habitants
Marennes	4 685 habitants
Hiers Brouage	472 habitants
Saint Just Luzac	1 535 habitants
Nieulle Sur Seudre	643 habitants
Saint Sornin	328 habitants
Le Gua	1 856 habitants
TOTAL	12 470 habitants

2 - Organisation de la Collecte

2.1 - Indicateurs de Collecte

Flux Collectés	Année 2006		Evolution 2005 - 2006	
	Tonnage	Kg / habitant	en Tonnes	en %
Ordures Ménagères	4 387,580	351,85	47,220	1,12%
Collecte Sélective des EMR	349,360	28,02	14,020	4,29%
Verre	706,620	56,67	2,670	0,37%
Journaux, Magazines, Revues	352,040	28,23	24,680	8,30%
Déchetterie :	1 889,720	151,54	202,139	12,21%
Tout Venant Non Incinérable	1 098,300	88,08	288,070	23,40%
Tout Venant Incinérable	29,340	2,35	-131,700	-10,70%
Déchets de Bois	383,400	30,75	45,700	3,71%
Cartons	78,120	6,26	5,020	6,77%
Ferrailles	239,640	19,22	-14,550	-4,71%
Batteries	7,910	0,63	-2,670	-21,07%
Huiles Minérales	7,360	0,59	1,150	16,64%
Huiles Végétales	2,200	0,18	-0,040	-1,33%
Piles	1,163	0,09	-0,289	-15,69%
Déchets Toxiques	11,946	0,96	-2,513	-22,19%
DEEE	30,341	2,43	13,961	228,08%
Décharge (Professionnels) :	1 091,000	87,49	639,200	130,16%
Matériaux Inertes	774,460	62,11	643,180	312,69%
Déchets Verts	316,540	25,38	-3,980	-1,39%
TOTAL	8 776,320	703,79	929,929	12,06%

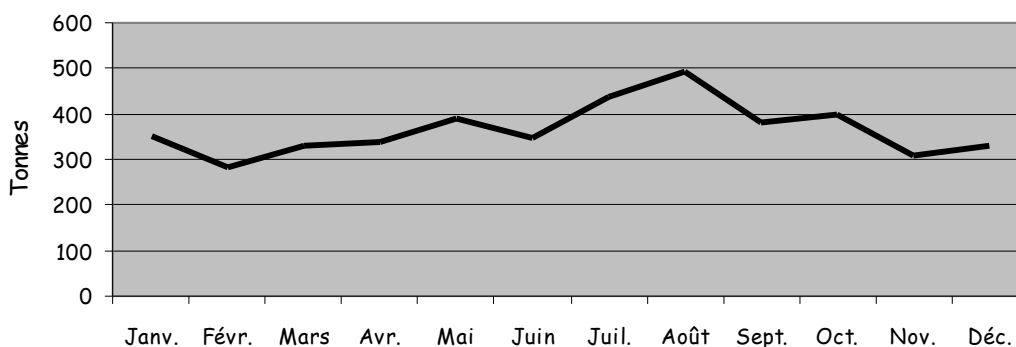
2.2 - Collecte des Ordures Ménagères

La Collecte des Ordures Ménagères est effectuée en porte à porte (en sacs ou en bacs achetés par les particuliers eux-mêmes) par la société COVED située à Périgny. L'ensemble des déchets collectés sont acheminés vers l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de l'Ile d'Oléron afin d'y être traités.

Les fréquences de collecte des Ordures Ménagères sont :

2 fois par semaine toute l'année pour les communes de Marennes et Bourcefranc Le Chapus, 1 fois par semaine toute l'année + 1 fois par semaine du 15 juin au 15 septembre pour les communes de Hiers Brouage, Saint Just Luzac, Nieulle Sur Seudre, Saint Sornin et Le Gua.

Tonnages Ordures Ménagères Année 2006



Au total 4 387,580 Tonnes d'Ordures Ménagères provenant des particuliers et des Professionnels de la CDC du Bassin de Marennes ont été collectées. Soit une augmentation de 47,220 Tonnes par rapport à 2005 (+ 1,1 %).

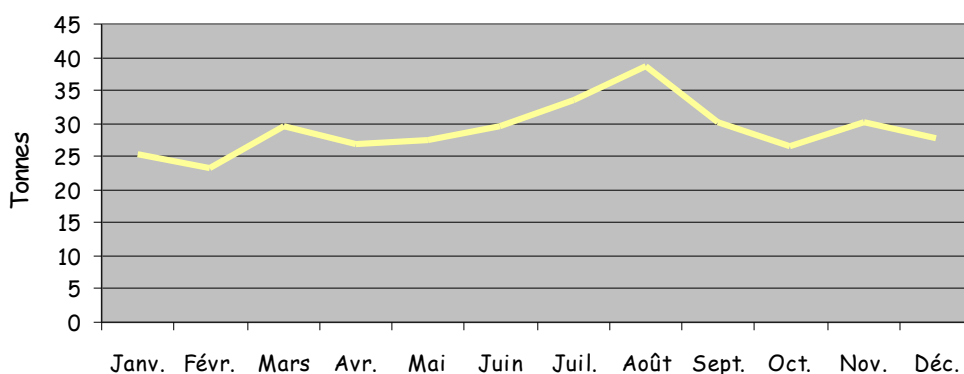
2.3 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables Secs (sac jaune)

La Collecte des Emballages Ménagers Recyclables Secs (Acier, Aluminium, Bouteilles Plastiques, Cartons, Cartonnettes et Briques Alimentaires) est effectuée en porte à porte (en sacs jaunes fournis par la collectivité) par la société ONYX située à Aytré. L'ensemble des déchets collectés est acheminé vers le Centre de Tri de Saintes afin d'y être traité. Après un tri manuel des emballages, les déchets sont stockés puis expédiés vers les différents repreneurs désignés par ECO-EMBALLAGES en vue de leur recyclage. Les refus générés par cette opération sont quant à eux expédiés vers le Centre d'Enfouissement Technique de Clérac.

Les fréquences de collecte des Emballages Ménagers Recyclables Secs sont :

1 fois par semaine toute l'année pour les communes de Marennes, Bourcefranc Le Chapus, Hiers Brouage, Saint Just Luzac, Nieulle Sur Seudre, Saint Sornin et Le Gua.

Tonnages Emballages Ménagers Recyclables Année 2006



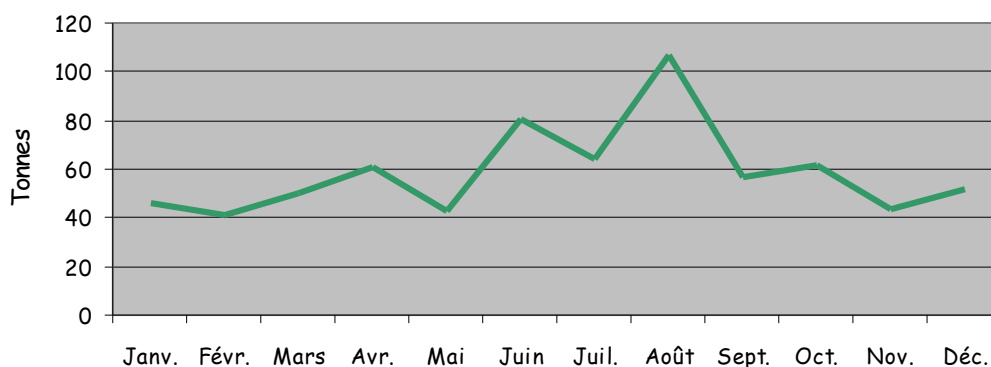
Au total 349,360 Tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables provenant des particuliers de la CDC du Bassin de Marennes ont été collectées. Soit une augmentation de 14,020 Tonnes par rapport à 2005 (+ 4,3 %).

2.4 Collecte du Verre

La Collecte du Verre est effectuée en points d'apport volontaire par la société S.N.T.S. (Société Nouvelle des Transports Schneid) située à Cognac. L'ensemble des déchets collectés est acheminé vers le repreneur Saint Gobain à Châteaubernard (Charente, 16) en vue de leur recyclage.

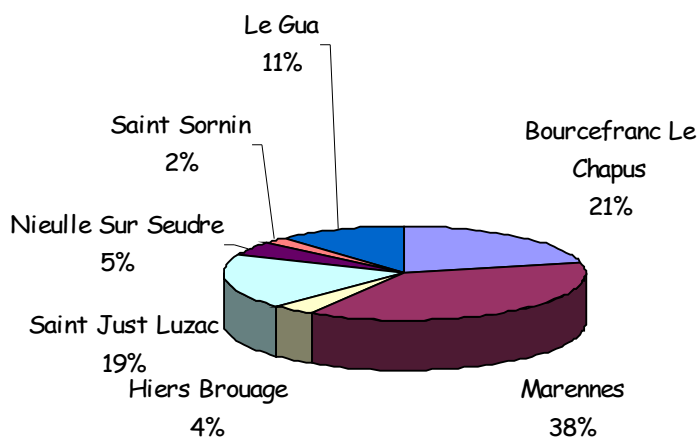
Communes	Nombre de Containers	Ratios par habitants
Bourcefranc Le Chapus	10	1 pour 295 habitants
Marennes	21	1 pour 223 habitants
Hiers Brouage	3	1 pour 157 habitants
Saint Just Luzac	10	1 pour 154 habitants
Nieulle Sur Seudre	2	1 pour 322 habitants
Saint Sornin	3	1 pour 109 habitants
Le Gua	8	1 pour 232 habitants
TOTAL	57	1 pour 219 habitants

Tonnages Verre Année 2006



Au total 706,620 Tonnes de Verre provenant des particuliers de la CDC du Bassin de Marennes ont été collectées. Soit une augmentation de 2,670 Tonnes par rapport à 2005 (+ 0,37 %).

Répartition de la Collecte du Verre 2006

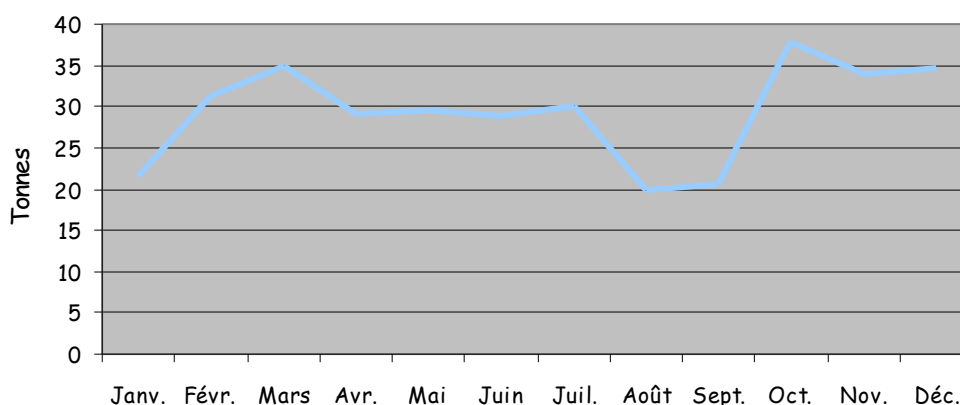


2.5 Collecte des Journaux-Magazines

La Collecte des Journaux, Magazines, Revues est effectuée en points d'apport volontaire par la société COVED située à Périgny. L'ensemble des déchets collectés est acheminé vers le Centre de Tri de Saintes afin d'y être traité. Après un tri manuel, ils sont stockés puis expédiés vers le repreneur désigné par ECO-EMBALLAGES (Chapelle Darblay) en vue de leur recyclage. Les refus générés par cette opération sont quant à eux expédiés vers le Centre d'Enfouissement Technique de Clérac.

Communes	Nombre de Containers	Ratios par habitants
Bourcefranc Le Chapus	4	1 pour 738 habitants
Marennnes	9	1 pour 521 habitants
Hiers Brouage	2	1 pour 236 habitants
Saint Just Luzac	5	1 pour 307 habitants
Nieulle Sur Seudre	2	1 pour 322 habitants
Saint Sornin	1	1 pour 328 habitants
Le Gua	4	1 pour 464 habitants
TOTAL	27	1 pour 462 habitants

Tonnages Journaux, Magazines, Revues Année 2006



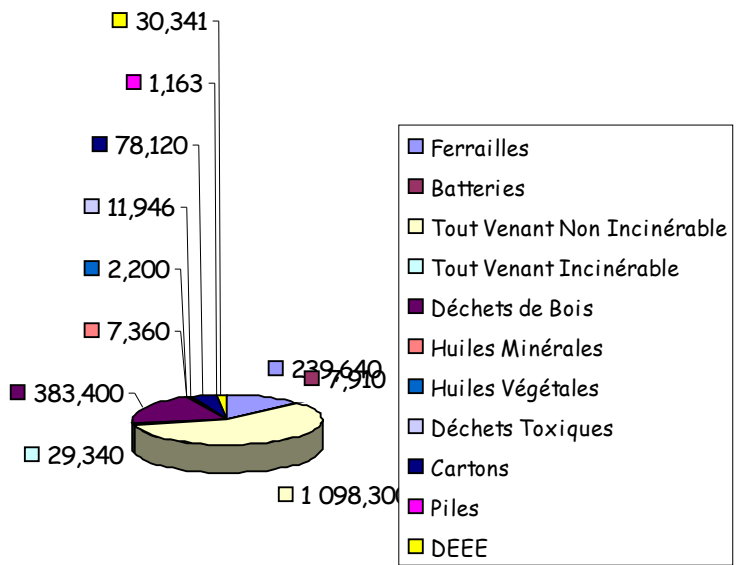
Au total 352,040 Tonnes de Journaux, Magazines, Revues provenant des particuliers de la CDC du Bassin de Marennnes ont été collectées. Soit une augmentation de 24,680 Tonnes par rapport à 2005 (+ 8,30 %).

2.6 Collecte des déchets des déchèteries

La CDC du Bassin de Marennnes gère en régie la déchèterie "Le Bournet" ainsi qu'une décharge de Classe 3 situées sur la commune de Saint Just Luzac et une déchèterie mobile.

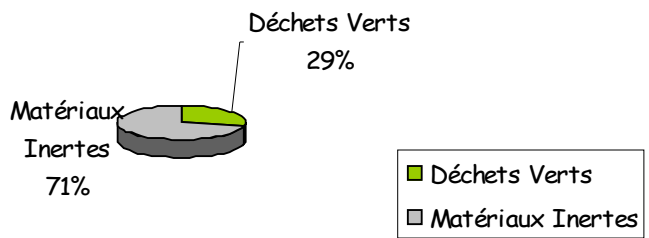
La déchèterie "Le Bournet" dessert principalement les communes de Bourcefranc Le Chapus, Marennnes, Hiers Brouage et Saint Just Luzac, soit environ 9 643 habitants (77 % du territoire de la CDC). L'accès est payant pour les artisans (tarifs votés par les élus communautaires). Les communes de Nieulle Sur Seudre, Saint Sornin et Le Gua (2 827 habitants) sont quant à elles desservies par la déchèterie mobile (rotations entre les 3 communes).

**Répartition des Déchets des Déchèteries (en Tonnes)
Année 2006**

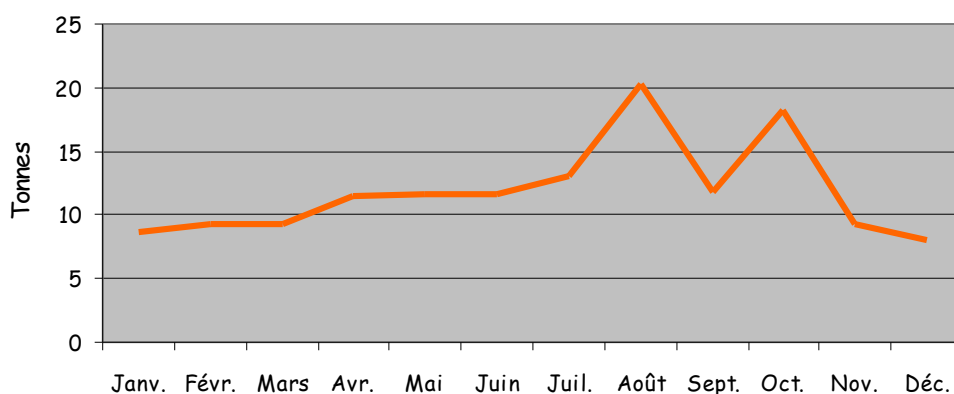


Au total 1 889,720 Tonnes de Déchets provenant des particuliers et des Professionnels de la CDC du Bassin de Marennes ont été collectées (+ 12,21 %). **L'une des plus forte augmentation concerne les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DÉEE) avec environ 10 Tonnes supplémentaires par rapport à 2004 .**

**Répartition des Déchets de la Décharge (en Tonnes)
Année 2006**



Tonnages Déchèterie Mobile Année 2006



142,730 Tonnes de Déchets ont été collectées en 2006. Soit 22,040 Tonnes en plus par rapport à 2005 (+ 18 %). La répartition entre les 3 communes est la suivante :

Le Gua : 82,690 Tonnes (58 % du Tonnage global),
Nieulle Sur Seudre : 38,410 Tonnes (27 % du Tonnage global),
Saint Sornin : 21,360 Tonnes (15 % du Tonnage global),

3 - ORGANISATION DU TRAITEMENT

3.1 - Indicateurs de Traitement

Matériaux	Mode de Collecte	Destinataire	Type de Traitement
Ordures Ménagères	Porte à Porte	UIOM de l'Ile d'Oléron	Incinération
Collecte Sélective	Porte à Porte	Centre de tri de Saintes	Valorisation Matière
Verre	Apport Volontaire	Saint Gobain Emballages	Valorisation Matière
Journaux-Magazines	Apport Volontaire	Centre de tri de Saintes	Valorisation Matière
Tout Venant Non Incinérable	Déchèterie	CET de Clérac	Enfouissement
Tout Venant Incinérable	Déchèterie	UIOM de l'Ile d'Oléron	Incinération
Déchets de Bois	Déchèterie	Séosse Eco-Transformation	Valorisation Matière
Cartons	Déchèterie	Centre de tri de Saintes	Valorisation Matière
Ferrailles	Déchèterie	Depucelle Jean-Claude	Valorisation Matière
Batteries	Déchèterie	Depucelle Jean-Claude	Valorisation Matière
Huiles Minérales	Déchèterie	S.R.R.H.U.	Valorisation Matière
Huiles Végétales	Déchèterie	Ecogras	Valorisation Matière
Piles	Déchèterie	Corépile	Recyclage
Déchets Toxiques	Déchèterie	RTR Sud-Ouest	Elimination
DEEE	Déchèterie	Acoor Environnement	Valorisation Matière
Matériaux Inertes	Décharge de Classe 3	Décharge de Classe 3	Enfouissement
Déchets Verts	Décharge de Classe 3	Décharge de Classe 3	Enfouissement

3.2 Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Les Ordures Ménagères collectées sur le territoire de la CDC du Bassin de Marennes sont acheminées vers l'Usine d'Incinération de l'Ile d'Oléron. Cette installation appartient à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron et est exploitée en régie. L'usine est composée de 2 fours de 2,5 T/heure qui fonctionnent simultanément en continu. Les Ordures Ménagères de la CDC de l'Ile d'Oléron, les déchets industriels banals (DIB) et les incinérables en provenance des déchèteries y sont également incinérés.

1 Tonne de déchets incinérés produit :

- 236 kg de mâchefers (cendres issues de l'incinération),
- 30 kg de ferrailles (acier récupéré puis revendu pour recyclage),
- 25 kg de fines (particules issues du dépoussiérage des fumées),
- 0,9 kg de boues (résidus issus de l'épuration des eaux de lavage des fumées),

En 2006 :

26 325 Tonnes d'Ordures Ménagères ont été reçues sur ce site (dont 16,5 % provenant de la CDC du Bassin de Marennes).

5 688 Tonnes de Mâchefers ont été produites, 657 Tonnes de ferrailles ont été extraites, 993 Tonnes de Refiom ont été évacuées en centre d'enfouissement technique de classe 1 (Changé)

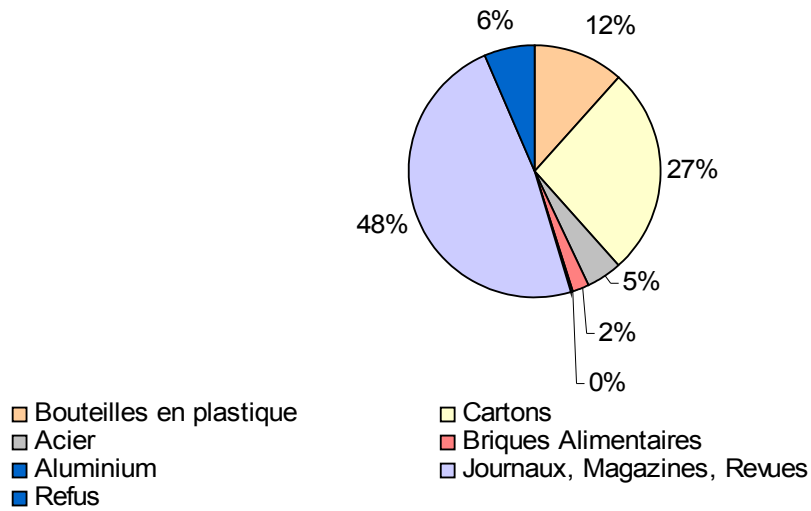
3.3 Centre de tri des Emballages Ménagers Recyclables

Les Emballages Ménagers Recyclables (sacs jaunes) et les Journaux, Magazines, Revues collectés sur le territoire de la CDC du Bassin de Marennes sont acheminés vers le Centre de Tri de Saintes.

Après un tri manuel, les déchets sont stockés par catégories, puis expédiés vers les différents repreneurs désignés par ECO-EMBALLAGES en vue de leur recyclage :

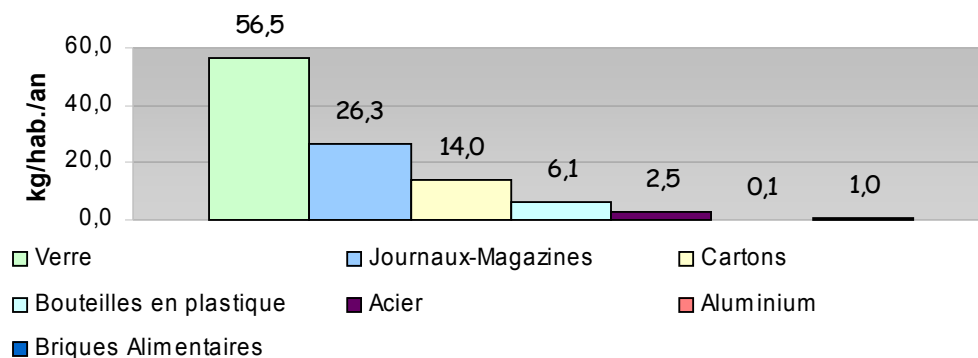
Catégorie de déchet	Nom du Repreneur	Localisation
Acier	Arcelor Packaging International	92070 La Défense Cédex
Aluminium	Affimet	60204 Compiègne Cédex
Bouteilles Plastiques	Valorplast	92800 Puteaux
Cartons	Otor Papeterie Saint-Michel	16470 St-Michel-d'Entraygues
Briques Alimentaires	Revipac	75015 Paris
Journaux, Magazines	Chapelle Darblay	76530 Grand-Couronne

Répartition des expéditions chez les repreneurs



86 % des Emballages Ménagers Recyclables (569,662 Tonnes) ainsi triés sont acheminés vers les filières de recyclage. Les refus de tri (41 Tonnes) sont enfouis au Centre d'Enfouissement Technique de Clérac.

Ratios de Collecte sélective par matériau



Au total, 106 kg par habitant et par an sont recyclés grâce à la collecte sélective.

3.4 Verrerie Saint Gobain

Le Verre collecté sur le territoire de la CDC du Bassin de Marennes (703,950 Tonnes) est acheminé vers le verrier Saint Gobain Emballages à Châteaubernard (Charente, 16) en vue de son recyclage. Le Verre ne nécessite pas de tri et est valorisable à 100 %.

3.5. Déchèterie "Le Bournet"

Les filières de traitement utilisées pour les déchets collectés en décharge et en déchèterie sont :

- La Valorisation matière (recyclage) : Métaux, Journaux, Magazines, Revues, Carton, Verre, Batteries, Piles, Huiles, Bois, DEEE
- L'Élimination : Déchets Toxiques, Tout Venant Incinérable
- Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Classe 2 : "Tout Venant Non Incinérable"
- La Décharge de Classe 3 : Déchets Verts, Gravats

4 - INDICATEURS FINANCIERS

4.1 Mode de Financement

L'ensemble des dépenses du service de gestion des déchets est individualisé dans un budget annexe au budget général de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. La redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères est la source principale de financement de ce service. Ces dispositions sont imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales (voir annexes).

4.2 Prix et tarifs 2005

Flux	Coût en €HT/Tonne Collectée	Coût en €HT/Tonne Traitée ou Triée	Coût Total en €HT/Tonne
Ordures Ménagères	80,59 €	80 €	160,59 €
Collecte Sélective	406,57 €	232,63 €	639,20 €
Verre	34,76 €		34,76 €
Journaux-Magazines	45,56 €	95,29 €	140,85 €
Tout Venant Non Incinérable	28,69 €	87,64 €	116,33 €
Tout Venant Incinérable	35,31 €	77 €	112,31 €
Déchets de Bois	32,80 €	56,94 €	89,74 €
Cartons	102 €		102 €
Déchets Toxiques	1 591,80 €		1 591,80 €
Huiles Végétales	326,80 €		326,80 €
DEEE (Ecrans + mélange)	535,75 €		535,75 €

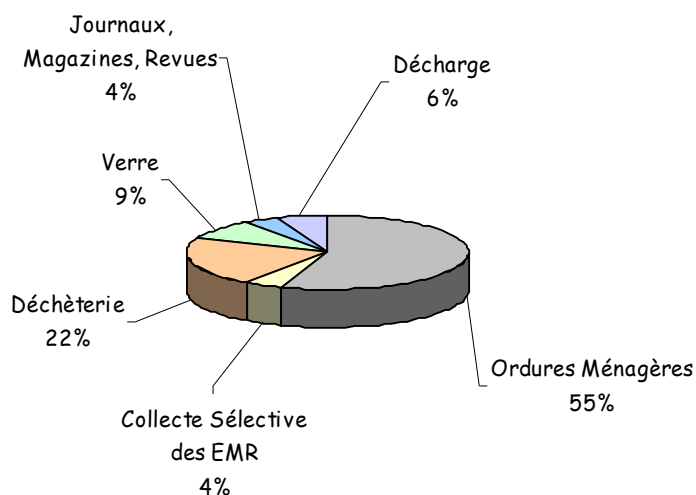
La Ferraille, les Batteries, les Métaux, les Piles et les Huiles Minérales sont repris gratuitement. Les Déchets Verts et les Matériaux Inertes sont stockés sur le site de

décharge de Classe 3 de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Le coût de fonctionnement la Déchèterie Mobile est de 8 914,29 € pour 78 rotations.

4.3 Bilan Global

En 2005, 7 846 tonnes de déchets ont été collectées par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, soit en porte à porte, soit par le biais des déchèteries (629 kgs par habitant et par an).

Répartition des déchets CDC du Bassin de Marennes 2005



59 % des déchets sont collectés en porte à porte et 41 % en apport volontaire.

Annexes

